

NATIONS UNIES

Assemblée générale
CINQUANTIÈME-DEUXIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
53e séance
tenue le
jeudi 19 mars 1998
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 53e SÉANCE

Président : M. de ROJAS (Venezuela)

SOMMAIRE

POINT 95 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DE POLITIQUE MACROÉCONOMIQUE (suite)

- a) FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT, Y COMPRIS LE TRANSFERT NET DE RESSOURCES ENTRE PAYS EN DÉVELOPPEMENT ET PAYS DÉVELOPPÉS (suite)

ACHÈVEMENT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.2/52/SR.53
6 avril 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

98-80335 (F)



/...

La séance est ouverte à 15 h 25.

POINT 95 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DE POLITIQUE MACROÉCONOMIQUE (suite)

a) FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT, Y COMPRIS LE TRANSFERT NET DE RESSOURCES ENTRE PAYS EN DÉVELOPPEMENT ET PAYS DÉVELOPPÉS (suite)

1. M. INSANALLY (Guyana) dit que la question du financement du développement, qui revêt une importance primordiale pour son pays, est l'élément central de la proposition de son gouvernement en faveur d'un nouvel ordre humain mondial, qui présente l'investissement dans le développement comme un investissement dans la paix et la sécurité mondiales.
2. En un temps où la mondialisation et l'interdépendance des pays rendent la coopération internationale plus nécessaire que jamais, l'aide publique au développement (APD) accuse une forte baisse. Cette aide demeure vitale pour le développement de la plupart des pays en développement, en particulier pour les pays les moins avancés. Le financement des activités opérationnelles de l'ONU pour le développement doit aussi être sensiblement accru. La cause du développement a en outre besoin d'être mieux soutenue devant l'opinion, notamment celle des pays développés, afin que celle-ci appuie davantage les activités de l'Organisation dans ce domaine. La délégation guyanienne juge très encourageante l'importance que les pays développés attachent aux présents échanges de vues.
3. Le représentant du Guyana propose d'adopter une nouvelle approche : au titre des apports aux débats de la Commission, le Centre du Sud et le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pourraient, par exemple, élaborer un rapport conjoint sur des modalités de financement nouvelles et novatrices. Le Secrétariat pourrait aussi établir à l'intention des délégations un recueil des diverses études effectuées par des organismes tels que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Enfin, avec les autres pays membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), la délégation guyanienne participera activement aux débats futurs sur le financement du développement.
4. M. CORDEIRO (Brésil) dit qu'à la suite de l'adoption par l'Assemblée générale de sa résolution 52/179, devra se tenir une réunion internationale de haut niveau à l'échelon intergouvernemental, qui aura compétence pour examiner la question du financement du développement.
5. L'ordre du jour de cette instance devrait être vaste et comprendre non seulement les questions habituelles relatives à l'APD et à la coopération pour le développement mais aussi donner lieu à un examen général des politiques concernant la protection d'un environnement favorable au développement, au niveau tant national qu'international, le rôle des échanges commerciaux, l'accès aux marchés et la libéralisation du commerce ainsi que la nécessité de mieux réglementer les flux de capitaux privés et de renforcer les moyens dont disposent les institutions pour prévenir les crises financières et y faire face. Il faudrait aussi porter attention à la participation croissante des pays en développement à l'économie et aux marchés financiers mondiaux. Cette participation accrue devrait se traduire par un rôle plus actif de ces pays dans

la prise de décisions et l'établissement de normes. Les débats devraient également porter sur cette question.

6. La délégation brésilienne estime avec le Président que les débats de la Commission ne pourront que bénéficier de la diversité des apports de toutes sortes de sources, documents d'information, travaux de groupes d'experts et autres.

7. M. PEREZ (République dominicaine) dit que la République dominicaine, qui a réussi à réduire sa dette extérieure de 10 % depuis août 1996, a cependant payé, en 1997, au titre du service de la dette, plus qu'elle n'a reçu sous forme de prêts et au titre de la coopération internationale, devenant ainsi exportatrice nette de capitaux. Il est indispensable de trouver une solution au problème de la dette extérieure qui, comme l'a souligné le représentant de l'Indonésie, paralyse le développement des pays en développement. Il faut créer des mécanismes propres à sensibiliser l'opinion en vue d'accroître la participation du secteur privé au financement du développement. Il importe également d'obtenir un flux de capitaux pour le développement des communautés rurales pauvres, ce qui exigera, de la part des institutions de Bretton Woods, qu'elles changent d'attitude à cet égard.

8. M. SAVOSTYANOV (Fédération de Russie) estime que l'examen du financement du développement devrait être fondé sur le consensus précédemment établi et viser à encourager et à renforcer le partenariat aux fins de la coopération économique internationale. Cet examen devrait être méthodique, couvrir tous les aspects de la question en tenant compte à la fois des préoccupations nationales internes et des éléments extérieurs qui appuient les efforts des pays, et tenir compte des intérêts de tous les États.

9. Les questions d'ordre interne comprennent notamment les politiques macroéconomiques des États, leurs politiques budgétaires et monétaires, la façon dont ils utilisent leur revenu national et la législation correspondante, y compris la législation garantissant un environnement favorable aux investissements, ainsi que le rôle du secteur privé et d'autres thèmes évoqués par diverses délégations, notamment par celle de l'Union européenne.

10. Parmi les questions concernant l'appui extérieur au financement du développement, il conviendrait de porter une attention particulière à l'aide publique au développement, à la dette extérieure, aux flux financiers privés, y compris les investissements étrangers, et au commerce international, y compris l'accès aux marchés. Ces deux dernières questions revêtent une importance pratique particulière pour les pays en transition économique.

11. Les organismes compétents des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods, les banques régionales de développement, l'Organisation mondiale du commerce, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et les centres d'études et de recherche devraient participer activement aux travaux préparatoires. Les réunions d'information et les séminaires qui doivent avoir lieu avant la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale pourront aussi apporter une contribution utile.

12. M. MARCH (Australie) considère qu'une réunion de haut niveau sur le financement du développement devrait analyser les résultats positifs obtenus

précédemment et les raisons de leur succès, se faire une idée claire des conditions et du climat général actuels, examiner toutes les sources possibles de financement, et explorer les moyens de garantir une utilisation plus efficace des fonds destinés au développement. La crise en Asie du Sud-Est a montré la précarité des flux de capitaux privés. Tout en reconnaissant que l'aide au développement et les investissements globaux aux fins du développement durable demeurent nécessaires, M. March souligne que le montant du financement fourni importe moins que la façon dont il est utilisé et les résultats qu'il permet d'obtenir. Il reconnaît aussi que la situation très critique de certains pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et des petits pays insulaires en développement, justifie que soient prises à leur égard des mesures spéciales. Les préoccupations financières et économiques ne doivent pas faire oublier les aspects humain et social du développement.

13. Compte tenu du fait que l'épargne nationale interne et les investissements du secteur privé jouent un rôle beaucoup plus important dans le financement du développement que l'aide publique au développement, il serait bon que les sources de cette épargne interne et de ces investissements privés, ainsi que les conditions nécessaires pour en accroître les flux, et l'efficacité de leur utilisation soient également soumises à l'examen de haut niveau. Il serait de plus utile de passer en revue, dans le cadre d'études de cas, des exemples de réussite qui permettraient de tirer des enseignements, notamment quant aux moyens et méthodes de mobilisation des ressources et aux investissements de nature à accélérer le développement à l'échelon national et, aussi, d'évaluer la situation présente en matière de développement.

14. Il serait intéressant d'examiner, si possible par région, les sources des investissements dans le développement et, plus particulièrement, d'analyser l'origine des ressources mobilisées auprès des secteurs public et privé nationaux, les obstacles et les conditions nécessaires et préalables à la mobilisation de ces ressources, l'aide publique au développement, et les investissements étrangers directs dans la région. Il faudrait aussi évaluer ce que l'on pourrait réellement attendre de sources de financement autres que les sources habituelles. Enfin, il serait bon de chercher à savoir si les investissements sont rentables et si les ressources limitées fournies au titre de l'aide publique au développement ne sont pas utilisées alors que d'autres fonds pourraient l'être.

15. Les éléments à apporter au débat devraient provenir des principaux spécialistes du développement au sein de l'ONU et de ses fonds et programmes, ainsi que des institutions de Bretton Woods et de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Les gouvernements, les instituts de recherche et les associations représentant des intérêts spéciaux, telles que le Centre du Sud, pourraient aussi présenter des propositions, mais seulement pour information.

16. M. BETI (Observateur de la Suisse) exprime l'intention de sa délégation de participer activement aux travaux du groupe de travail ad hoc à composition non limitée. Elle a fait distribuer un document indiquant les principaux éléments qu'à son avis, le groupe devrait examiner et dont le Secrétariat devrait tenir compte en établissant la documentation. Elle pense, comme d'autres délégations, que le groupe de travail ne devrait pas se limiter à la question de l'aide publique au développement mais s'attacher aussi aux résultats et à l'efficacité

ainsi qu'aux sources d'investissement. Elle souhaite que le groupe de travail adopte une approche souple et réaliste pouvant s'adapter à l'évolution rapide de la situation, et que les solutions, en particulier les solutions à court terme, que le groupe proposera ne rencontreront pas d'obstacle.

ACHÈVEMENT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION

17. Le PRÉSIDENT conclut en disant que le débat exceptionnellement important de la Commission sur le financement du développement fera date dans l'histoire des travaux de l'Organisation sur les questions économiques internationales. Il appartient désormais aux gouvernements de donner suite aux orientations issues du débat. Il se félicite à cet égard de la décision prise par la Commission de tenir au cours des mois suivants des réunions d'information qui apporteront beaucoup aux travaux du groupe de travail ad hoc qui sera créé à la session prochaine.

18. En dépit de problèmes liés à des retards dans la documentation, la Commission a adopté 32 résolutions importantes - soit un peu plus qu'en 1996 mais beaucoup moins qu'en 1995. Elle devrait continuer de veiller à ce que les projets de résolution apportent une "valeur ajoutée" à ce qui a déjà été convenu les années précédentes.

19. Beaucoup de ce qui a été fait satisfait aux prescriptions de la résolution 50/227 de l'Assemblée générale : ainsi, une coopération plus étroite a été établie entre les Deuxième et Troisième Commissions. Il faut cependant faire davantage à cet égard, et aussi en ce qui concerne le rôle que le Bureau pourrait jouer pour faciliter la tâche de la Commission en lui suggérant, par exemple, des thèmes particulièrement intéressants à examiner. Pour cela, il faudrait toutefois que le Bureau soit constitué et puisse commencer à travailler plus tôt, peut-être même, à titre officieux, plusieurs semaines avant l'ouverture de l'Assemblée générale.

20. De nombreuses réunions spéciales ont eu lieu au cours de la présente session, mais il faudrait peut-être en réduire le nombre à l'avenir. Il serait bon en outre qu'elles soient prévues largement à l'avance et qu'elles soient compatibles avec le calendrier officiel des travaux de la Commission.

21. Les deux résolutions les plus importantes que la Commission ait adoptées sont la résolution 52/179, qui a lancé les activités en vue de la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner le financement du développement à l'échelon intergouvernemental, et la résolution 52/186 sur la relance du dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat. Bien que certains membres de la Commission préfèrent que les deux questions ne soient pas liées, il ne semble pas possible d'éviter de le faire, ou d'éviter qu'elles n'aient un lien avec l'importante réunion qui se tiendra le 18 avril dans le cadre du Conseil économique et social. Ces activités et ces travaux sont tous étroitement liés entre eux et sont censés se renforcer les uns les autres car tous traitent, directement ou indirectement, de l'interdépendance économique des États Membres. Le Président estime que les accords conclus au cours de la présente session rendent possible désormais de relancer le débat sur les questions économiques fondamentales et de placer ces questions en tête du programme de travail de l'Organisation.

22. Après avoir remercié la Commission et le Bureau de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve, et le Secrétariat de son appui, le Président déclare achevés les travaux de la Commission pour la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 16 h 10.